

- Communiqué de Presse -

**Plusieurs dizaines de tortues d'Hermann ont péri dans l'incendie du Var le 30 août 2010
Les menaces perdurent pour cette espèce sauvage en déclin**

Le Var – Jeudi 16 septembre 2010

Suite à l'incendie du 30 août dernier à Péguier-Le Luc qui a détruit 37 hectares de la plaine des Maures (83), les partenaires associés du programme européen LIFE « Tortue d'Hermann » ont constaté la mort de plusieurs dizaines de tortues d'Hermann sur ce site. Il s'agit d'une surface relativement réduite mais d'une lourde perte pour la faune et la flore locale d'intérêt patrimonial et notamment pour l'emblématique tortue d'Hermann, dernière tortue terrestre de France.

Petite surface mais grands dégâts pour la tortue d'Hermann

Dans les jours qui ont suivi l'incendie du 30 août à Péguier-le Luc-plaine des Maures (83), les organismes en charge de la conservation de la tortue d'Hermann dans le Var sont intervenus sur le site incendié pour dresser un bilan des pertes. Leurs équipes ont ainsi retrouvé 54 tortues mortes et 8 vivantes sur une partie de la zone touchée, soit un taux de mortalité de 86%. Ce bilan non-exhaustif permet de penser que bien plus de tortues ont péri dans l'incendie. De plus, le feu a certainement détruit des œufs se trouvant en incubation dans le sol à cette période de l'année. Les dégâts sont donc importants sans compter la destruction d'autres espèces animales et végétales.

A l'état naturel, la tortue d'Hermann ne vit plus aujourd'hui que dans le Var et en Corse. La plaine des Maures abrite la plus grande population de France continentale. Malheureusement, cet espace naturel est régulièrement menacé par les incendies.

Une espèce menacée

La tortue d'Hermann est en régression constante du fait de la disparition de son habitat naturel (urbanisation et aménagements), de la dégradation de la qualité de ces habitats (incendies répétés, abandon de la gestion pastorale entraînant la densification de la végétation) et de la pression croissante des activités humaines (mécanisation des travaux agricoles et forestiers, ramassage occasionnel mais souvent répété, blessures par les chiens).

La tortue d'Hermann bénéficie d'un faible pouvoir de régénération face à une mortalité importante. Elle ne se reproduit en effet qu'à partir de l'âge de 10 ans. Malgré les pertes occasionnées, le seul espoir de voir la population détruite se reconstituer repose sur les quelques individus rescapés du feu et ceux qui vivent à proximité immédiate de la zone incendiée, d'où l'importance capitale de les laisser dans leur milieu naturel d'origine.

Les actions de conservation

En étroite collaboration, l'ARPE, le CEEP, l'EPHE, la SOPTOM, l'ONCFS et le Conservatoire du Littoral* s'impliquent depuis de nombreuses années dans la préservation des dernières populations françaises de cette tortue.

Depuis le 1^{er} janvier 2010 et pour une durée de 5 ans, ces organismes sont engagés dans un programme de conservation de la tortue d'Hermann (programme LIFE+ Nature « Tortue d'Hermann ») qui a pour objectifs l'amélioration et la restauration des habitats de l'espèce, l'expérimentation de certains modes de gestion du milieu naturel, la sensibilisation et l'information de l'ensemble des publics en faveur de cette espèce. L'incendie du 30 août dernier prouve une nouvelle fois la nécessité d'un tel programme.



CONSERVATOIRE
DE L'ESPACE LITTORAL
ET DES
RIVAGES LACUSTRES



Programme LIFE Tortue d'Hermann
LIFE08NAT/F/000475

*** Les acteurs engagés dans le programme LIFE Tortues d'Hermann**

- **L'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE)** : coordination technique, administrative et financière.
- **Le Conservatoire - Études des Écosystèmes de Provence - Alpes du Sud (CEEP)** : responsable de la mise en œuvre des actions de gestion sur les sites.
- **L'École Pratique des Hautes Études (EPHE)** : suivi scientifique des populations et des habitats.
- **La Station d'Observation et de Protection des Tortues et de leurs Milieux (SOPTOM)** : suivi du comportement des tortues et du relais de communication et d'information en direction du grand public.
- **L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)** : responsable des actions de surveillance des sites.
- **Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages lacustres (CDL)** : aménagement des sites dont il est le propriétaire.

Pour toute demande de photos, d'interviews ou de renseignements, contactez :

- Irène Nzakou, chargée de communication, CEEP : 04 42 26 74 31 - irene.nzakou@ceep.asso.fr